



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 24 juin 2025**

Délibération n° DEL_2025_054

Date de la Convocation :
mardi 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Madame Michelle MICHEL.

Nombre de conseillers en exercice :
17

Étaient présents :

Madame Michelle MICHEL, Madame Michelle CHAUMET, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Marc LAVERGNE, Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Huguette PORTAL, Madame Annie VARRAUD

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Michelle MICHEL, Monsieur François CHATAING à Monsieur Georges DRAJNER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jacques LABROSSE à Madame Charlotte OLLAGNON

Absent(e)s :

Madame Catherine CHALAYE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Fernand GRAS

Secrétaire de séance : Mélanie GANNAT

La séance a été levée à : 19 :15

Objet :	CCAS : Admission en non valeur
----------------	--------------------------------

Rapporteur : Michelle MICHEL

Le comptable public propose l'admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2021 pour un montant de 26,40€ (vingt-six euros et quarante centimes).

Cette créance concerne un usager ayant bénéficié du service de portage de repas durant le mois de décembre 2021.

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Motif
2021	T-1810	26,40€	Surendettement et décision effacement de la dette

Délibération n° DEL_2025_054 du mardi 24 juin 2025

TOTAL	26,40€
--------------	---------------

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ACCEPTE l'admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2021 pour un montant de 26,40€ du CCAS.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le mardi 24 juin 2025